



# Conseil de sécurité

## CS/9544

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Conseil de sécurité

6049<sup>e</sup> séance – matin & après-midi

### **CONSEIL DE SÉCURITÉ: PLUSIEURS PAYS SE FÉLICITENT DE L'ÉLAN IMPRIMÉ PAR LA RÉSOLUTION 1850 SUR L'« IRRÉVERSIBILITÉ » DU PROCESSUS D'ANNAPOLIS**

Le Conseil de sécurité a tenu, aujourd'hui, le dernier débat de l'année sur la situation au Moyen-Orient et le premier depuis l'adoption historique, il y a deux jours, de la résolution [1850](#), dans laquelle il déclare son « soutien » au processus de paix d'Annapolis et son « attachement à l'irréversibilité des négociations bilatérales » israélo-palestiniennes.

Ce débat, qui a été précédé par un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry, a permis d'entendre de nombreuses délégations qui se sont félicités de l'adoption de cette résolution, la première sur ce dossier en presque cinq ans, et qui avait été élaborée conjointement par les États-Unis et la Fédération de Russie.

« Après avoir été trop longtemps le symbole des divergences paralysantes de la communauté internationale, le Conseil de sécurité a rappelé qu'il restait saisi du dossier », a ainsi souligné le représentant de la Belgique, constatant un niveau d'engagement international jamais observé depuis le début des années 2000. Son collègue de l'Indonésie a espéré que la résolution 1850 marque l'« ouverture d'un nouveau chapitre ».

L'année 2008 aura en tout cas été, aux yeux de la déléguée d'Israël, « la plus constructive pour le processus de paix ». Elle a expliqué que, pour la première fois, la résolution 1850 réaffirmait les principes du Quatuor (États-Unis, Fédération de Russie, Union européenne et Nations Unies) comme base de la légitimité et du soutien international de tout Gouvernement palestinien. « Ce faisant, la communauté internationale a délivré un message sans ambiguïté au Hamas, à Gaza », a-t-elle dit. « Nous ne devons pas laisser les extrémistes détourner l'ordre du jour à leurs seules fins extrémistes », a-t-elle ajouté.

L'Observateur de la Palestine a, quant à lui, exhorté le Conseil de sécurité à assurer le suivi de la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes afin de « parvenir de façon tangible à la solution de deux États ». « Cette paix nous échappe », a-t-il estimé, observant que, « malgré de grands espoirs et un élan généré par la Conférence d'Annapolis », la situation sur le terrain continuait de se détériorer et que « de faibles progrès pour aboutir à la paix avaient été réalisés ». « Nous avons besoin d'un moment de vérité, de donner des réponses graves », a-t-il assuré.

Pour le représentant de la Fédération de Russie, le Quatuor et le Conseil de sécurité « doivent poursuivre leurs efforts conjoints en s'inspirant, en particulier, de l'Initiative de paix arabe ». « Le Quatuor, organe collectif, doit continuer à se consacrer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région », a-t-il ajouté, précisant que son pays, qui doit organiser une réunion internationale à Moscou, en 2009, a « l'intention de participer activement à ces initiatives ».

Plusieurs pays, comme la France qui intervenait au nom de l'Union européenne, ou le Royaume-Uni, ont exprimé leur souhait de voir, également, la nouvelle administration américaine qui entrera en fonction le 20 janvier prochain, accorder une « priorité immédiate et centrale » au processus de paix.

M. Serry avait, auparavant, évoqué cette actuelle période de transition, qui touche également Israël, dans l'attente des élections législatives anticipées de février. « La priorité immédiate pendant cette période est d'établir des liens solides, d'assurer le calme à et autour de Gaza, et d'améliorer la situation humanitaire », a-t-il souligné.

Le Coordonnateur spécial a mis également l'accent sur la nécessité de « protéger, préserver et faire progresser » les trois axes du processus d'Annapolis, à savoir les négociations, le renforcement des institutions et la phase I de la mise en œuvre de la Feuille de route, tout en créant un élan décisif pour la paix en 2009.

Une « importante plate-forme pour la paix » a été établie en 2008, « le défi est désormais de construire sur cette plate-forme et de transformer les promesses de la paix en réalité », a conclu M. Serry.

Outre ceux déjà cités, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Italie, États-Unis, Jamahiriya arabe libyenne, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Afrique du Sud, Brésil, Cuba, Turquie, Japon, Pakistan, Venezuela, Maroc, Norvège, Australie, Islande, République islamique d'Iran et Qatar. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est également exprimé.

En fin de séance, le représentant d'Israël a repris la parole.

## ***LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE***

### **Déclarations**

M. ROBERT SERRY, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, a affirmé que le Secrétaire général se félicitait de l'adoption, mardi dernier, de la résolution 1850 qu'il a qualifiée d'opportune et importante. La communauté internationale, a-t-il dit, a envoyé un message clair et uni de son engagement en faveur de l'irréversibilité du processus devant conduire à la création d'un État palestinien vivant aux côtés d'un État d'Israël dans la sécurité. M. Serry, évoquant les prochaines élections législatives en Israël, l'entrée en fonctions de la nouvelle administration américaine, le 20 janvier, et les défis internes du côté palestinien, a indiqué que l'on entrait dans une période de transition. La priorité immédiate pendant cette période de transition est d'établir des liens solides, d'assurer le calme à Gaza et autour de Gaza et d'améliorer la situation humanitaire, a-t-il dit. Il a mis également l'accent sur la nécessité de protéger, de préserver, de faire progresser les trois voies du processus d'Annapolis, à savoir les négociations, le renforcement des institutions et la phase I de la mise en œuvre de la Feuille de route, et de créer un élan décisif pour la paix en 2009.

S'agissant de la situation à Gaza et autour de Gaza, M. Serry a indiqué que le calme avait été gravement mis en péril au cours des six dernières semaines. Quatre Palestiniens ont été tués à Gaza, dont deux enfants, et 18 autres ont été blessés. Côté israélien, huit soldats et quatre civils ont été blessés par des tirs de roquettes et de mortiers. Il a condamné ces attaques à la roquette et à appelé à leur cessation immédiate. En outre, le Coordonnateur spécial s'est dit extrêmement préoccupé par les déclarations du Hamas en faveur de la cessation de la trêve à partir d'aujourd'hui. Une escalade de la violence aurait de graves conséquences sur la protection des civils à Israël et à Gaza, le bien-être de la population civile de Gaza et la durabilité des efforts politiques. M. Serry a lancé un appel direct et urgent au calme pour qu'il soit prolongé et respecté. Il a également lancé un appel ferme en faveur de la poursuite du respect des principes humanitaires fondamentaux, notant que le niveau de fermeture sans précédent des points de passage à Gaza provoquait des difficultés inacceptables pour la population. Il a précisé que le Secrétaire général avait exprimé ses inquiétudes à ce sujet dans une lettre adressée à ses collègues du Quatuor la semaine dernière. M. Serry s'est ainsi félicité de l'appel lancé par le Quatuor en

faveur de la poursuite de l'acheminement de biens humanitaires, y compris de nourriture, de carburant, de médicaments ou d'eau à la population de Gaza. Il a également réitéré l'appel du Quatuor en faveur de la libération du caporal Shalit.

Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a ensuite évoqué la situation en Cisjordanie où deux militants palestiniens ont été tués et 79 blessés durant la période considérée, lors de manifestations contre la barrière de sécurité. Il a toutefois noté une amélioration de la sécurité et des perspectives économiques grâce aux efforts de l'Autorité palestinienne, à une mobilisation exceptionnelle des donateurs et à une amélioration de la coopération israélo-palestinienne sur les questions sécuritaires. Il a précisé qu'il continuait à travailler en étroite concertation avec le Premier Ministre Fayyad pour persévérer dans ce sens. Les forces de sécurité palestiniennes poursuivent leurs efforts visant à imposer la loi et l'ordre afin de respecter les engagements de l'Autorité palestinienne dans la Feuille de route. Malgré les 620 « obstacles » qui continuent d'entraver la circulation en Cisjordanie, M. Serry a constaté une levée des restrictions autour de Naplouse depuis le 7 décembre. Il a appelé à continuer dans le même sens et s'est félicité de la libération le 15 décembre de 227 détenus palestiniens. À la fin novembre, a-t-il indiqué, une foire commerciale qui a eu lieu à Jénine, a connu une fréquentation estimée à 200 000 personnes. Quelque 4 500 Arabes palestiniens ont pu s'y rendre, ce qui ne s'était pas vu depuis plus de sept ans.

Par ailleurs, l'Autorité palestinienne a bouclé et présenté son budget pour 2009. M. Serry a souligné qu'il était urgent de trouver un financement approprié pour combler le déficit prévu en 2009. Pour continuer de progresser, il convient de mettre en œuvre les mesures proposées par l'Envoyé spécial du Quatuor, M. Tony Blair, dont le plein respect du moratoire sur les démolitions de maisons. Un autre élément clef concerne les engagements de la Feuille de route. M. Serry a en effet noté que les activités illégales de colonisation israélienne se poursuivaient dans la majorité des implantations de Jérusalem-Est ainsi qu'en Cisjordanie. Les institutions palestiniennes à Jérusalem demeurent fermées et l'édification de la barrière de sécurité se poursuit sans suivre le tracé de la ligne verte. « Nous continuons à appeler Israël à mettre en œuvre ses engagements de la Feuille de route », a-t-il poursuivi, avant de presser le prochain Gouvernement israélien à régler définitivement la question de l'extension des colonies qui constitue une menace à la solution même de deux États. Israël doit aussi s'abstenir de toute nouvelle action unilatérale à Jérusalem et il a appelé le prochain gouvernement à traiter « la menace grandissante de l'extrémisme colon ».

Concernant la situation régionale, M. Serry a constaté qu'aucun nouveau pourparler israélo-syrien n'avait eu lieu. Dans le Golan syrien occupé, la situation demeure calme mais la colonisation se poursuit. Au Liban, la situation demeure relativement calme tandis que la normalisation diplomatique avec le voisin syrien se poursuit. La situation dans les régions quadrillées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été généralement calme elle aussi, la coopération avec l'armée libanaise se poursuivant, de même que se poursuivent les violations de l'espace aérien par Israël.

En conclusion, M. Serry a affirmé qu'après une année en tant que Représentant spécial, il continuait avec son équipe à entretenir activement des contacts avec les parties dans la région ainsi qu'avec le Quatuor afin d'endiguer la crise et de trouver des solutions aux problèmes les plus immédiats sur le terrain, particulièrement à Gaza. Il a souligné qu'une « importante plate-forme pour la paix avait été établie en 2008. Le défi désormais est de construire sur cette plate-forme et de transformer les promesses de la paix en réalité ». « Je suis convaincu que cela peut et doit être fait. Le processus diplomatique et les améliorations sur le terrain doivent se conforter mutuellement et avancer rapidement de l'avant. Une paix globale dans la région est possible, nécessaire et urgente », a conclu M. Serry.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur de la Palestine, s'est félicité de l'adoption, il y a deux jours, par le Conseil de sécurité de la résolution 1850. Il a exhorté le Conseil de sécurité à assurer le suivi de la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes pour parvenir de façon tangible à la solution de deux États. Ceci doit demeurer parmi les résolutions du Conseil de sécurité pour parvenir à un règlement juste du conflit israélo-palestinien, a-t-il dit. Cette paix nous échappe, a-t-il déclaré. Malgré de grands espoirs et un élan généré par la Conférence d'Annapolis et les progrès effectués dans certains domaines, la situation continue de se détériorer et des progrès minimes ont été réalisés pour aboutir à la paix, a-t-il

estimé. L'évolution négative de la situation sur le terrain continue de saper les efforts fournis pour faire progresser le processus de paix. Pourquoi, malgré la présence internationale et les promesses d'Annapolis, malgré la direction des États-Unis, malgré les engagements pris, et malgré la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe et les différents efforts exercés pour soutenir le processus de paix, n'avons-nous pas été en mesure de réaliser les progrès exigés, a-t-il demandé. « Nous avons besoin d'un moment de vérité, de donner des réponses graves », a-t-il assuré. M. Mansour a également souscrit à la proposition du Quatuor en faveur d'une supervision des États-Unis et d'un suivi sur le terrain. Il a dit néanmoins attendre le rapport préparé par le général américain Fraser. Ce rapport, a-t-il dit, devrait être au moins présenté également aux membres du Quatuor et du Conseil de sécurité dans le but d'identifier les obstacles qui pourraient, sur la voie du processus de paix, être levés.

L'Observateur de la Palestine a affirmé qu'Israël poursuivait son comportement déviant, persistant dans ses politiques et pratiques illégales à l'encontre des Palestiniens dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Cependant, a-t-il ajouté, le Conseil de sécurité et le Quatuor sont demeurés dans l'incapacité d'agir pour mettre fin à de telles politiques israéliennes et à soutenir les parties de manière constructive pour aboutir à une paix véritable. Face aux appels lancés à plusieurs reprises au Conseil de sécurité pour contraindre Israël à cesser ses attaques militaires, ainsi que ses mesures illégales et punitives, et à assurer la protection de la population civile, la communauté internationale n'a pu que fournir une assistance humanitaire, a-t-il déploré. Cette situation exige une réponse concrète du Quatuor, a-t-il dit. De l'avis de M. Mansour, le Quatuor devrait mettre en place un mécanisme obligeant Israël à répondre favorablement au gel de ses activités de colonisation. M. Mansour a également déclaré qu'il incombait au Conseil de sécurité et au Quatuor de mettre au point une structure concrète pour traiter de ce dossier. Une telle structure permettrait d'aider à surmonter la situation actuelle et de favoriser le succès du processus de paix. L'Observateur de la Palestine a formé le vœu que 2009 soit l'année de la fin du conflit israélo-palestinien, avec une paix juste, durable et générale et une solution de deux États, vivant côte à côte.

Mme GABRIELA SHALEV (Israël) a noté qu'en cette fin d'année, on pouvait constater qu'un progrès substantiel avait été accompli dans le cadre du processus d'Annapolis. En fait, a-t-elle déclaré, cette année a été « la plus constructive pour le processus de paix ». Mme Shalev a félicité le Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 1850, il y a deux jours, qui apporte un appui sans équivoque aux négociations bilatérales. Elle a rappelé que tout accord supposait « le démantèlement de l'infrastructure terroriste ». En outre, la résolution 1850 comprend des principes supplémentaires importants. Pour la première fois, elle réaffirme les principes du Quatuor en tant que base de la légitimité et du soutien international de tout Gouvernement palestinien. « Ce faisant, la communauté internationale a délivré un message sans ambiguïté au Hamas à Gaza », a ajouté la représentante, qui a noté que la résolution soutenait les éléments modérés de la région. « Nous ne devons pas laisser les extrémistes détourner l'ordre du jour à leurs seules fins extrémistes », a-t-elle déclaré. En outre, la résolution appelle les États du Moyen-Orient à créer un environnement propice à des négociations bilatérales, ce qui inclut la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique.

Le test véritable appartient maintenant aux parties sur le terrain, a constaté Mme Shalev. Israël est engagé dans deux voies: d'une part, il essaie de promouvoir la paix avec les leaders modérés et responsables du côté palestinien et, d'autre part, il combat l'organisation terroriste extrémiste du Hamas dans la bande de Gaza, a-t-elle indiqué. La représentante israélienne a ensuite évoqué plusieurs développements importants, dont la coopération grandissante entre forces de sécurité israéliennes et palestiniennes. Ces progrès doivent être considérés dans le contexte plus large de la montée en puissance des forces de sécurité palestiniennes; les États-Unis, l'Union européenne et certains États arabes jouant un rôle majeur à cet égard. En outre, ces 12 derniers mois, les salaires en Cisjordanie ont augmenté de près de 25%, tandis que le commerce entre Israël et la Cisjordanie s'accroissait de 35%. Si tous ces développements sont importants, beaucoup reste à faire, a-t-elle constaté, soulignant que les activités terroristes n'avaient pas encore été totalement éradiquées en Cisjordanie.

Israël demeure disposé à faire sa part afin de créer un environnement positif sur le terrain, susceptible d'encourager les modérés dans la région. Elle a rappelé qu'Israël avait relâché 230 Palestiniens à l'occasion de l'Aïd al-Adha. Les Palestiniens et le monde arabe en général doivent

répondre à ces mesures de confiance, a-t-elle dit. En outre, malgré les progrès accomplis, « des défis sérieux et dangereux, ainsi que des obstacles demeurent », a-t-elle averti. Elle a indiqué que l'on avait assisté ce mois-ci à une augmentation des tirs de roquettes et d'obus de mortier sur Israël, quelque 2 900 projectiles ayant été tirés depuis la bande de Gaza. Israël reconnaît la nécessité de fournir une aide humanitaire à la bande de Gaza et il fait le maximum pour faciliter l'œuvre de la communauté internationale, a assuré sa représentante. Elle a souligné que le Hamas n'agissait pas seul, l'Iran demeurant « l'épicentre de l'action terroriste continue » de cette organisation. Par ailleurs, l'État hébreu est très préoccupé par le réarmement du Hezbollah libanais.

En conclusion, la représentante d'Israël a assuré que son pays demeurait pleinement engagé dans le processus de paix et a exprimé l'espoir que 2009 permettrait de faire avancer la cause de la paix dans la région.

M. JOHN SAWERS (Royaume-Uni) s'est félicité de l'adoption de la résolution 1850, il y a deux jours. Les deux parties doivent respecter les engagements pris dans le cadre de la Feuille de route, a-t-il dit, insistant sur la nécessité pour Israël de geler les implantations de ses colonies de peuplement et, pour les Palestiniens, de se réunifier autour des négociations et de la non-violence. Il a souligné également la nécessité, pour le Hamas, de respecter les obligations du Quatuor. La solution du conflit, comme l'a rappelé mardi le Ministre britannique des affaires étrangères, M. David Miliband, nécessitera plus qu'une solution de deux États vivant côte à côte. Il a mis ainsi l'accent sur la nécessité pour tous les États arabes et de la région de coexister, dans la paix et la sécurité. Le représentant a dit en outre attendre un engagement au plus tôt, dès son entrée en fonctions, de la nouvelle administration américaine en faveur du processus de paix.

M. ALDO MANTOVANI (Italie) a souligné que la résolution 1850 transmettait un message fondamental qui rappelle que le processus d'Annapolis est irréversible. Sa délégation, a-t-il dit, estime que tous les États doivent avoir une approche constructive et l'Italie reconnaît le « vaste potentiel » de l'Initiative de paix arabe. Au Liban, la situation demeure fragile, a-t-il cependant fait remarquer. L'Italie est prête à participer à une initiative aux côtés de l'Union européenne, si les parties en présence dans le pays donnent leur accord. Le représentant a appelé les parties à collaborer avec la FINUL afin que les problèmes liés à la frontière entre le Liban et Israël soient réglés. Concernant la situation des fermes de Chebaa, il a appelé la Syrie à confirmer ses déclarations sur le statut de ce secteur contesté.

M. ALEJANDRO WOLFF (États-Unis) a salué l'adoption, mardi dernier, de la résolution 1850 du Conseil de sécurité qui confirme l'irréversibilité des négociations bilatérales. Le texte réitère l'importance qu'il y a à respecter les obligations et la nécessité pour les parties de ne prendre aucune mesure qui nuise aux obligations découlant de la Feuille de route. La résolution souligne en outre qu'une solution au conflit doit être accompagnée d'efforts en vue d'une paix plus générale, a-t-il ajouté, notant à cet égard l'importance d'une initiative de paix arabe. Une solution durable de la situation à Gaza ne sera atteinte que par des moyens pacifiques, a-t-il également assuré, soulignant notamment l'importance d'une union palestinienne. Le Conseil de sécurité ne doit pas perdre de vue les causes profondes de la situation à Gaza, a-t-il estimé, notant que le Hamas continuait d'inciter à la violence. Les États-Unis lancent un appel pour que soit mis fin à ces attaques qui constituent, a-t-il dit, une menace permanente à la paix et à la sécurité et au démantèlement des infrastructures du terrorisme. Le représentant a également mis l'accent sur l'importance, au Liban, du dialogue, du désarmement et de la fin de la contrebande des armes le long des frontières.

M. JEAN-MAURICE RIPERT (France) a souligné que l'Union européenne partageait la conviction, reflétée dans la résolution 1850, que le processus de négociation israélo-palestinien était « irréversible et devait être soutenu le plus vigoureusement possible ». La France, comme ses partenaires européens, souscrit à l'approche globale du règlement du conflit israélo-arabe reflétée dans la résolution. Elle salue les pourparlers indirects entre Israël et la Turquie « et encourage les deux parties à ouvrir des négociations directes ». Concernant l'initiative de paix arabe, elle offre « une base solide et pertinente pour la paix au Moyen-Orient ». M. Ripert a constaté que l'Autorité palestinienne avait « consenti d'importants efforts en matière de sécurité » et a souligné que « les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne en matière de sécurité étaient incontestables. Ces progrès appellent, a-t-il dit, à des gestes

réiproques d'Israël, à commencer par la question de la colonisation ». Il a souligné que « toute autre politique nuirait à la crédibilité des négociateurs et préjugerait du résultat des pourparlers ». En outre, les entraves à la circulation doivent être levées. « La situation humanitaire à Gaza doit s'améliorer de toute urgence grâce à la poursuite de la trêve », a-t-il souligné.

« Il est également souhaitable que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise en soutien de l'Autorité palestinienne », a-t-il noté. « L'Union européenne a largement pris sa part en augmentant son assistance de manière continue ». Elle dépassera 540 millions d'euros cette année, a précisé M. Ripert, ce qui fait de l'Union européenne et de ses membres le premier donateur de l'Autorité palestinienne. Mais le rôle de la communauté internationale est « également politique ». L'Union européenne est disposée à contribuer à la mise en œuvre d'un accord de paix final, a-t-il assuré. M. Ripert a par ailleurs rappelé la déclaration adoptée lors du Sommet de l'Union européenne les 11 et 12 décembre incitant la nouvelle administration américaine à faire, aux côtés de l'Union européenne, « une priorité immédiate et centrale » du processus de paix.

M. GIADELLA A. ETTALHI (Jamahiriya arabe libyenne) a affirmé que ce qui se passait sur le terrain constituait une indication très claire quant à la volonté politique et au sérieux affichés face à un accord qui mettrait fin aux souffrances continues des Palestiniens depuis plus de 60 ans. Après avoir fourni des chiffres sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, le représentant a étayé sa démonstration en citant des sources d'organisations israéliennes qui font état d'humiliations, de mauvais traitements, d'agressions contre les Palestiniens, tant de la part de l'armée israélienne que des colons. Une organisation israélienne, a-t-il précisé, a parlé de « discrimination raciale » et de « situation d'apartheid » dans les territoires occupés. Reprenant un autre de ces commentaires, il s'est interrogé sur les objectifs de ces actions et pratiques. Serait-ce pour rendre la vie impossible aux Palestiniens pour les inciter à quitter leurs territoires et empêcher ainsi la création d'un État palestinien? Le représentant a également estimé que les résultats de la Conférence d'Annapolis s'étaient traduits sur le terrain par une détérioration de la situation humanitaire, des violations des droits de l'homme et du droit international, sans que le Conseil de sécurité ne réagisse. Il a mis l'accent sur la nécessité de condamner l'occupation israélienne et les colonies de peuplement et de lever le siège contre la population de Gaza.

M. PAUL ROBERT TIENDREGEOGO (Burkina Faso) a souligné que le processus d'Annapolis et l'Initiative de paix arabe fournissaient tous les éléments nécessaires pour parvenir à un accord de paix global au Moyen-Orient. Concernant le Liban, il a exhorté les parties à surmonter leurs divergences pour préparer les élections législatives prévues l'an prochain. Il a exhorté Israël et la Syrie à faire montre de la volonté politique nécessaire pour progresser dans le processus de négociation indirecte sous les auspices de la Turquie. Il a estimé que le rôle des Nations Unies demeurerait fondamental dans l'avenir en évoquant les avancées de l'année 2008. Il a émis le souhait que l'année 2009 permette la concrétisation d'Annapolis avec la création d'un État palestinien vivant en paix côte à côte avec Israël.

M. JAN GRAULS (Belgique) a constaté que pour la première fois, un engagement international a été pris à un niveau jamais observé depuis le début des années 2000. En un an, a-t-il par exemple expliqué, cinq réunions du Quatuor, y compris une réunion avec un exposé direct des parties sur l'état des négociations, ont eu lieu, de même que quatre conférences ministérielles successives à Annapolis. Enfin, après avoir été trop longtemps le symbole des divergences paralysantes de la communauté internationale, le Conseil de sécurité a rappelé qu'il restait saisi du dossier, avec l'adoption de la résolution 1850. Dans une période de transition inévitablement plus fragile, il a appelé à ce que cet engagement international soit maintenu. Le représentant a en outre constaté la réaffirmation de l'engagement régional dans la recherche de stabilisation et d'une paix complète, juste et durable avec Israël. Au Liban, il a observé qu'après des violences qui ont fait craindre une nouvelle guerre civile, la médiation du Qatar avait aidé à l'élection d'un nouveau président et à la relance d'un dialogue national. Il a, enfin, salué par ailleurs la confirmation de l'organisation en 2009 à Moscou d'une réunion internationale. Sans préjuger des progrès des différents foyers de tension régionaux vers une stabilisation graduelle, il a émis l'espoir que cette réunion permettra d'identifier la manière de les intégrer à une stabilisation globale et mutuelle du Moyen-Orient. Avec ses partenaires européens, la Belgique est prête à travailler avec les parties pour leur offrir des garanties internationales nécessaires à progresser dans cette direction.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a rappelé que la position de son pays avait été présentée il y a deux jours par M. Sergei Lavrov devant le Conseil de sécurité. « Nous souscrivons à l'inquiétude concernant la situation humanitaire dans la bande de Gaza et la poursuite des tirs », a-t-il ajouté. La Fédération de Russie est satisfaite de la dernière réunion du Quatuor ainsi que de l'adoption de la résolution 1850. Ce texte rappelle la nécessité de la création d'un environnement de bon voisinage avec la création d'un État palestinien, a-t-il rappelé. Le Quatuor et le Conseil de sécurité doivent poursuivre leurs efforts conjoints en s'inspirant en particulier de l'Initiative de paix arabe. Le Quatuor, organe collectif, doit continuer à se consacrer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région, et la Fédération de Russie a l'intention de participer activement à ses initiatives, a-t-il assuré. Lors de la visite très prochaine à Moscou du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, la Fédération de Russie a l'intention de contribuer à faire avancer le dossier du Moyen-Orient, a-t-il indiqué. M. Churkin a enfin évoqué la récente visite du Chef de la diplomatie libanaise à Moscou, soulignant la nécessité de la poursuite du processus politique au Liban.

M. MARTY M. NATALEGAWA (Indonésie) a affirmé qu'au cours des dernières années, le Conseil de sécurité était demeuré silencieux face au conflit au Moyen-Orient. Il a ainsi espéré que l'adoption de la résolution 1850, mardi dernier, symbolise l'ouverture d'un nouveau chapitre. Les mesures susceptibles de saper la confiance ou de mettre en péril les négociations doivent être empêchées, a-t-il dit. Il est essentiel, a-t-il ajouté, que toutes les parties évitent toute activité ou déclaration qui ferait obstacle aux efforts de paix. Il a ainsi déclaré que les activités de colonisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, contrevenaient au droit international et devaient cesser. La fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien et la création d'un État de Palestine indépendant, viable et démocratique, sont essentiels à la paix dans la région, a-t-il souligné.

M. LIU ZHENMIN (Chine) a rappelé que l'adoption de la résolution 1850, il y a deux jours, avait permis à son gouvernement d'exprimer sa position. Il a indiqué que la résolution envoyait un message clair en faveur du « maintien de l'élan » des négociations indirectes actuelles. Il a émis l'espoir que les deux parties surmonteraient tous les obstacles pour que le processus de négociations soit effectivement irréversible. Il a souligné que le Conseil de sécurité devrait veiller à ce que ses résolutions soient mises en œuvre et a souhaité que le Quatuor se concerte plus étroitement avec lui. Le représentant a exhorté Israël, puissance occupante, à assumer ses responsabilités concernant les colonies de peuplement. Préoccupée par la situation humanitaire, la Chine appelle la communauté internationale à poursuivre son aide. La Chine demande aussi que la trêve actuelle établie entre Israël et la bande de Gaza soit reconduite. Elle exprime l'espoir que le Liban et Israël normaliseront leurs relations. Il a enfin souligné l'importance de l'Initiative arabe de paix.

M. SAUL WEISLEDER (Costa Rica) a espéré qu'en 2009, seront atteints les résultats escomptés en 2008. En cette période de transition politique, il ne reste qu'à appuyer le processus de négociations bilatérales entre Israéliens et les Palestiniens, ce qui nécessite, a-t-il dit, d'isoler les extrémistes où qu'ils soient. Le représentant a exhorté les parties à prolonger la fragile période de calme existant à Gaza et dans le sud d'Israël, grâce aux bons offices de l'Égypte. Il s'est félicité en particulier qu'Israël ait procédé récemment à la libération de 227 prisonniers palestiniens. Il s'agit là, a-t-il dit, d'un geste d'appui envers le Président palestinien, M. Mahmoud Abbas. Il a souhaité que l'année 2009 soit l'année au cours de laquelle l'adage populaire suivant serait respecté: « Il ne fait jamais aussi sombre que lorsque va poindre l'aube ».

M. DUMISANI S. KUMALO (Afrique du Sud) a rappelé que son pays avait souligné, à l'occasion de son adoption il y a deux jours, que la résolution 1850 était loin d'être parfaite. Toutefois, elle a permis de rappeler les parties à leurs engagements en leur demandant de s'en tenir à leurs obligations. Les nouvelles déclarations ou nouvelles démarches ne sont plus de mise, a-t-il dit. Désormais, il faut des mesures concrètes pour garantir la mise en œuvre des accords, a déclaré M. Kumalo qui a souligné par ailleurs la validité de l'Initiative de paix arabe. Le représentant a critiqué la politique israélienne dans les territoires occupés tout en reconnaissant les préoccupations légitimes d'Israël. Mais cela ne justifie pas pour autant des mesures de rétorsion disproportionnées, a-t-il dit. M. Kumalo a estimé que la résolution 1850 va faire face à l'épreuve de la réalité.

M. RICARDO ALBERTO ARIAS (Panama) a rappelé, en les citant, que les éléments d'un accord de paix israélo-palestinien étaient connus de tous. Pour aboutir à un tel accord, il est nécessaire, a-t-il ajouté, que les Palestiniens atteignent un accord politique entre eux, permettant la création d'une structure gouvernementale unique sur le territoire. De même, Israël doit faire cesser les colonies illégales et les éliminer. L'existence de ces colonies est injustifiable et représente une violation claire du droit international, a-t-il dit. Le représentant a ajouté que les Palestiniens et les pays arabes devraient donner à Israël des garanties de sécurité nécessaire. Il a réaffirmé la préoccupation et la condamnation de son pays face à la fermeture des points de passage de Gaza et les attaques perpétrées contre Israël.

M. BUI THE GIANG (Viet Nam) a souligné que « malgré ses imperfections compréhensibles », la résolution 1850 constituait une bonne base pour tous les partenaires concernés de surmonter les revers et d'avancer en direction de résultats concrets pour la paix, la sécurité et la prospérité. Malheureusement, un constat objectif de la situation actuelle révèle l'étendue des obstacles qui demeurent sur le chemin, a-t-il dit. La délégation vietnamienne reste très préoccupée par le fait qu'Israël poursuive ses incursions en Cisjordanie, l'expansion de ses colonies et la poursuite de la construction du mur de séparation, confisquant des terres, détruisant des habitations palestiniennes et resserrant encore le siège de la bande de Gaza, ce qui crée de nouvelles situations de fait sur le terrain et rend plus ardue l'atteinte d'une solution. Face à ces reculs, une prompt action de la communauté internationale est requise, a-t-il souligné.

M. NEVEN JURICA (Croatie) a affirmé que la résolution 1850, adoptée le 16 décembre par le Conseil de sécurité, et soulignant l'irréversibilité du processus d'Annapolis, constituait un jalon dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le représentant s'est dit gravement préoccupé par la situation sécuritaire et humanitaire à Gaza, ainsi que par les attaques à la roquette perpétrées contre Israël. La poursuite de l'engagement de la communauté internationale est essentielle, a-t-il ajouté, soulignant en particulier la nécessité de poursuivre le processus de réforme des institutions palestiniennes. Tout en respectant l'intégrité des négociations bilatérales, il ne faut pas oublier la dimension régionale du processus de paix, a-t-il également déclaré. Les tensions dans la région ont une incidence mondiale, a-t-il estimé, ce qui, selon lui, rend la rhétorique du pouvoir iranien d'autant plus alarmante.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a indiqué que son pays avait exprimé sa disposition à avancer vers la paix, il y a 18 ans, lors de la Conférence de Madrid. Israël doit faire preuve d'une volonté véritable de se retirer de tous les territoires occupés et de permettre l'établissement d'un État palestinien avec Al Qods comme capitale, comme le prévoit l'Initiative de paix, rendue publique en 2002, à Beyrouth. La réponse d'Israël a consisté à maintenir la population palestinienne en état de siège, à poursuivre sa colonisation et à continuer d'ériger le mur de l'apartheid, a-t-il remarqué. Israël a répondu en perpétrant, en 2006, une agression contre le Liban afin de torpiller tout effort de paix, a-t-il poursuivi. Le monde entier est témoin de ce qu'impose Israël à la population de Gaza et de la Cisjordanie, a-t-il dit. Évoquant un « terrorisme d'État contre un peuple palestinien désarmé », le représentant a rappelé que le Ministre syrien des affaires étrangères avait récemment adressé une lettre au Secrétaire général demandant que le Conseil de sécurité exerce ses responsabilités pour faire cesser les pratiques israéliennes actuelles qui conduisent à la paupérisation, au chômage et à la faim de la population de Gaza. La Syrie a demandé des actions immédiates alors que la situation humanitaire dans ce territoire n'est pas moins grave que celle prévalant dans d'autres régions du monde et pour lesquelles l'ONU agit.

Le représentant syrien a ensuite évoqué le cas du Golan, rappelant que l'annexion de ce territoire était considérée comme nulle et non avenue par la communauté internationale. La fin de l'occupation du plateau du Golan syrien permettrait d'avancer dans la voie de la paix. Israël continue de piller ce territoire, a-t-il ajouté, précisant que son pays avait abordé cette question à diverses reprises en demandant des actions concrètes. « La paix n'est pas la préoccupation majeure du Gouvernement israélien. Sa préoccupation est la sécurité mais dans un sens très étroit, la sienne uniquement », a fait remarquer le représentant. Il est temps qu'Israël fournisse la preuve de sa disposition à la paix s'il entend en convaincre les Arabes car c'est Israël qui est la puissance occupante, a-t-il rappelé. Le retrait du Golan syrien est une priorité pour notre Gouvernement, a-t-il réaffirmé, en rappelant les négociations indirectes menées avec Israël sous les auspices de la Turquie.

Le représentant de la Syrie a ensuite fait référence à une « agression » commise par les États-Unis, le 26 octobre dernier, qu'il a qualifiée de « violation grave de la souveraineté syrienne », et a dénoncé la politique américaine au Moyen-Orient. La Syrie, a-t-il assuré, croit fermement en la légalité internationale et c'est pourquoi, les Nations Unies doivent jouer un rôle fondamental à cet égard, en particulier dans une région comme le Moyen-Orient. Avant de conclure, il a condamné le terrorisme d'État pratiqué par Israël dans la région, l'accusant de chercher à détourner l'attention du problème clef, à savoir l'occupation des territoires arabes et les crimes qui y sont commis par Israël.

M. NAWAF SALAM (Liban) a affirmé que la résolution 1850 soulignait le rôle des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, pour parvenir à une paix juste et durable. Il a également salué l'organisation en 2009 d'une conférence internationale à Moscou. Le représentant a toutefois regretté que la résolution 1850 ne prévoyait pas un calendrier pour la réalisation de la paix et ne contenait pas un appel pour mettre fin à l'occupation israélienne, ni une condamnation des pratiques illégales à l'encontre de la population palestinienne. Israël, a-t-il dit, continue sa politique d'extension et de construction de colonies de peuplement. Ce pays, a-t-il ajouté, maintient son cap à l'encontre de la paix. Il a cité, en particulier, l'occupation du Golan et la violation de la souveraineté du Liban. Le Liban, a déclaré son représentant, demande une cessation immédiate de ces violations. De même, M. Salam a préconisé le lancement d'un nouveau volet diplomatique portant sur la restitution des fermes de Cheeba à leurs propriétaires. Le représentant a enfin appelé les Nations Unies à ne pas perdre la chance qui est offerte aujourd'hui de faire aboutir le processus de paix au Moyen-Orient.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil) a rappelé les liens étroits de son pays avec le Moyen-Orient où plus de 10 millions de Brésiliens ont leurs racines, dont 6 à 7 millions sont d'origine syro-libanaise. Par ailleurs, la coopération et l'amitié entre le Brésil et Israël, qui remonte à la création de ce dernier, se sont vu renforcées dans la période récente, a-t-elle souligné. Les différentes communautés vivent dans l'harmonie, au Brésil, et sont pleinement intégrées dans la société: « C'est aussi possible au Moyen-Orient », a-t-elle estimé. Le Brésil, a rappelé Mme Viotti, a été le premier pays latino-américain à rejoindre la Ligue des États arabes en tant qu'observateur. En 2005, à l'initiative du Brésil, le premier Sommet arabo-latino-américain s'est tenu à Brasilia « afin d'identifier et d'explorer les synergies possibles ». Le prochain sommet se tiendra à Doha, en mars prochain. Par ailleurs, en 2007, le Marché commun du Sud (Mercosur) a signé un accord de libre-échange avec Israël. C'est cette relation forte avec le Moyen-Orient qui a conduit le Brésil à participer à la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien, tout en contribuant à l'aide en faveur des Palestiniens, a indiqué Mme Viotti. Le Brésil est convaincu qu'aucune paix ne sera possible tant qu'un règlement juste, durable et global n'aura pas été trouvé à la question palestinienne.

Comme de nombreux autres pays, le Brésil regrette que les délais fixés à Annapolis n'aient pas été tenus, tout en estimant que les possibilités d'un avenir meilleur ne sont pas condamnées pour autant. Mais l'incapacité de la communauté internationale à résoudre la question de Palestine depuis tant d'années a rendu « encore plus difficile le règlement d'autres problèmes de la région ». « Des années et des années de tentatives avortées à apporter la paix et la stabilité au Moyen-Orient risquent d'éroder la crédibilité de la communauté internationale tout entière », a ajouté la représentante du Brésil, en citant le prix Nobel de la paix 2008, M. Martti Ahtisaari. Le Brésil est disposé à « continuer d'apporter sa contribution » pour parvenir enfin à un résultat.

Mme ILEANA NÚÑEZ MORDOCHE (Cuba), qui s'exprimait au nom du Mouvement des pays non alignés, a souligné que la situation avait été encore exacerbée par la poursuite des politiques et pratiques illégales d'Israël. Elle a rappelé que le Mouvement des pays non alignés avait appelé le Conseil de sécurité, de manière répétée, à faire face à ses responsabilités, en exerçant son autorité résultant de la Charte de l'ONU. Il souligne que le principal obstacle à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien provient de la campagne illégale de colonisation israélienne. La représentante a exprimé l'inquiétude du Mouvement face à l'augmentation des actions violentes des colons. Le Mouvement des pays non alignés condamne également la construction illégale du mur dans le Territoire palestinien occupé. Il est sérieusement préoccupé par l'énorme dévastation physique, économique et sociale causée par les pratiques destructrices et illégales de la colonisation israélienne. Le Mouvement des pays non

alignés condamne aussi les tentatives israéliennes d'altérer la composition démographique du Territoire. La représentante a regretté que le Conseil se montre incapable d'appliquer ses propres résolutions. La bande de Gaza, qu'Israël occupe en violation du droit international, connaît une situation humanitaire catastrophique, a-t-elle poursuivi. Concernant le Liban, le Mouvement des pays non alignés se félicite du déploiement de l'armée libanaise le long des frontières nord et est du pays afin d'y assurer la sécurité et la stabilité.

M. BAKI İLKIN (Turquie) a fait remarquer que l'objectif d'Annapolis de parvenir à un accord de paix israélo-palestinien semble avoir peu de chance de se réaliser. Il a toutefois salué la détermination des parties à poursuivre les négociations, notant, à cet égard, qu'une paix durable ne pourra être obtenue que par le biais de négociations directes et intensives. Dans ce contexte, le délégué de la Turquie s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1850, notamment du fait qu'elle souligne l'irréversibilité du processus d'Annapolis. Afin de maintenir cet élan, il a préconisé que les parties s'abstiennent de toute action qui pourrait saper le processus de paix et porter préjudice aux négociations. Il a souhaité, dans cette perspective, que les colonies israéliennes dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est cessent. La construction du mur de séparation doit également être interrompue et les difficultés infligées aux Palestiniens aux points de contrôle doivent prendre fin, a-t-il ajouté. M. İlkin a fait remarquer que le peuple palestinien devrait pouvoir être assuré d'un avenir meilleur. Pour sa part, le peuple israélien devrait pouvoir se sentir en sécurité et envisager un avenir stable, libre de toute menace. Soulignant que tous les problèmes de cette région sont interdépendants, il s'est félicité des pourparlers entre Israël et la Syrie. De même, il a salué la reprise des relations diplomatiques entre le Liban et la Syrie. Tous les conflits peuvent être résolus et aucune excuse ne saurait justifier qu'ils perdurent, a-t-il conclu, citant le prix Nobel de la paix, M. Martti Ahtisaari.

M. YUKIO TAKASU (Japon) a souligné que malgré les obstacles qui subsistent, les développements survenus depuis la Conférence d'Annapolis étaient notables. Le Japon est convaincu que la paix entre Israéliens et Palestiniens peut uniquement être réalisée par des négociations entre les deux parties. Elles doivent être fondées sur le principe de « la terre contre la paix ». Il est important également de créer un environnement dans la région favorisant la poursuite du processus sans aucune pause. Le Japon reconnaît, à cet égard, la signification de l'Initiative de paix arabe et le rôle constructif de chacun des États de la région. M. Takasu a constaté que la situation sécuritaire s'était améliorée dans certains secteurs. Cela démontre, a-t-il estimé, les bénéfices apportés par la coopération entre les deux parties, renforçant ainsi la crédibilité de l'Autorité palestinienne sous la direction du Président Abbas. Les réalisations à ce jour constitueront une fondation solide pour le processus de paix, et le Japon est prêt à tout faire pour le soutenir. Il est aussi disposé à soutenir le développement économique du Moyen-Orient. M. Takasu a rappelé que son pays avait accueilli la quatrième Conférence d'établissement de la confiance, en octobre dernier. Il a rappelé que son pays avait apporté plus d'un milliard de dollars depuis la signature des Accords d'Oslo. En conclusion, il a souligné qu'en dernière analyse, la responsabilité de réaliser la paix incombe aux parties elles-mêmes.

M. ABDULLAH HUSSAIN HAROON (Pakistan) a rappelé qu'une paix juste et durable était un objectif de la communauté internationale, appuyé par le Conseil de sécurité. Les conséquences d'un échec risquent d'être catastrophiques, en particulier pour les populations opprimées, mais également pour la paix et la sécurité internationales, a-t-il averti. Dans ce contexte, il a regretté que les négociations du processus d'Annapolis n'aient guère avancé. La situation sur le terrain s'est aggravée, surtout à cause des politiques et actes d'Israël, a-t-il fait remarquer. Le représentant pakistanais a ainsi dit comprendre le sentiment général partagé par les États Membres face à l'adoption de la résolution 1850, soulignant que cette résolution ne rendait pas justice à la réalité de la situation. Un message plus clair et plus fort aurait dû être lancé par le Conseil, a-t-il estimé. M. Haroon a fait observer qu'il est temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités en matière de paix et de sécurité au Moyen-Orient, notamment en veillant à assurer la mise en œuvre de ses résolutions et de ses décisions.

Pour faire de réels progrès, une meilleure volonté politique est indispensable, notamment de la part des États Membres permanents, a-t-il insisté. Le délégué du Pakistan a également souhaité que le Quatuor veille à mobiliser la communauté internationale en faveur d'un processus de paix transparent, et qu'il s'engage plus sérieusement avec la Ligue des États arabes. Pour assurer un règlement durable du

conflit israélo-arabe, il faudrait mettre fin à l'occupation israélienne dans les territoires arabes occupés. Les obstacles à la paix doivent être objectivement reconnus, a-t-il ajouté, faisant notamment référence aux opérations militaires menées par Israël dans les territoires occupés qui se soldent par des « pertes considérables en vies innocentes », ainsi qu'au lancement de roquettes sur Israël qui, a-t-il précisé, « ne sert pas la cause palestinienne ». M. Haroon a conclu son intervention en soulignant qu'une responsabilité particulière incombe à la puissance occupante: celle de démontrer sa crédibilité et sa réelle volonté en faveur de la paix en reconsidérant ses politiques et ses actions unilatérales.

M. JULIO ESCALONA (Venezuela) a constaté que la résolution 1850, adoptée il y a deux jours, était susceptible de faciliter l'ouverture d'une voie pour des négociations directes entre les parties pouvant conduire à une paix juste et durable. Le peuple palestinien est un peuple martyr, a-t-il estimé, en appelant la puissance occupante à cesser immédiatement son occupation. Il a constaté qu'en Israël même, certains militaient en faveur de la paix et étaient favorables à une issue négociée. « Dans certains cercles intellectuels, politiques et académiques d'Israël, on ne met pas en doute le fait qu'il y aurait un État palestinien », a-t-il ajouté. Cependant, « malgré ces faits positifs, il convient de mobiliser des forces plus importantes et faire en sorte que les organes des Nations Unies adoptent une position plus ferme afin de générer une masse critique de forces qui pourrait faire de la paix une réalité ».

En attendant, les actions militaires israéliennes excessives et disproportionnées ont atteint des limites que l'humanité ne peut tolérer, a souligné le représentant vénézuélien, la négation de l'autre semblant être la consigne de la politique de ce pays. Le Venezuela est fermement convaincu qu'il est nécessaire de parvenir à la paix pour les deux peuples, ce qui suppose qu'il faudrait arrêter, de manière urgente, les agressions permanentes contre le Gouvernement et le peuple palestiniens.

M. MOHAMMED LOULICHKI (Maroc) s'est félicité de l'action du Conseil de sécurité et de l'initiative conjointe américano-russe ayant permis, par l'adoption de la résolution 1850, d'imprimer au processus d'Annapolis un nouvel élan et d'en sauvegarder les acquis. Il a fait remarquer que, par cette résolution, le Conseil de sécurité avait réaffirmé sa responsabilité et son engagement en faveur du processus de négociation israélo-palestinien. Tout en regrettant que cette résolution passe sous silence des aspects importants, M. Loulichki a estimé qu'elle avait le mérite de réaffirmer l'irréversibilité de la négociation, précisant que ce principe impliquait la renonciation à toute solution militaire. Dans ce contexte, le bouclage du territoire palestinien, la poursuite des colonies de peuplement et l'interruption de l'approvisionnement en produits énergétiques sont autant d'actions incompatibles avec l'esprit des négociations, a-t-il souligné. Le représentant du Maroc s'est également félicité que la résolution appelle la communauté internationale à contribuer à la création d'une atmosphère favorable aux négociations et à appuyer le Gouvernement palestinien. Il a, à cet égard, estimé que les membres du Quatuor jouent un rôle clef pour donner, le moment venu, une impulsion décisive à cette négociation. Il a par ailleurs estimé que l'Initiative lancée en 2002 par les pays arabes gardait toute son importance, sa signification et sa pertinence, en tant qu'« initiative courageuse et équilibrée ». Avant de conclure, M. Loulichki a espéré que l'affirmation de la résolution 1850, selon laquelle le Conseil de sécurité demeure saisi de la question du Moyen-Orient, ne soit pas seulement une clause de style mais plutôt l'expression d'une réelle volonté du Conseil d'accompagner le processus de négociation.

Mme MONA JUUL (Norvège) a souligné que, bien que la situation économique demeure sombre dans les territoires palestiniens occupés, on assiste, néanmoins, à des développements positifs. Le soutien des donateurs a augmenté, les négociations entre les parties se poursuivent et l'Autorité palestinienne met en œuvre des projets de fond, a-t-elle précisé. Mais au-delà de ces succès, on ne voit toujours pas l'émergence d'une économie palestinienne viable, tant qu'Israël n'accèdera pas à ses promesses de lever ses restrictions, a-t-elle noté. Or, la croissance économique est la clef du progrès politique. Alors que la communauté internationale des donateurs soutient, depuis des années, l'émergence d'institutions palestiniennes, la mise en place, par Israël, de restrictions sur les transferts d'argent vers les banques palestiniennes dans la bande de Gaza fragilise ces mêmes institutions palestiniennes, a souligné la représentante de la Norvège. « Si l'Autorité palestinienne est incapable de verser les salaires, elle perdra le soutien populaire », a-t-elle averti. En outre, avec les restrictions sur les virements d'argent, l'ONU est incapable de payer son personnel et de déboursier les aides d'urgence. De telles restrictions, a-t-elle souligné, sapent les institutions légitimes, favorisent l'économie souterraine et

enhardissent les organisations extrémistes.

Mme Juul, qui a fait part de la préoccupation de sa délégation face à la nouvelle pratique israélienne d'évincer des Palestiniens avant de détruire leurs habitations, a souligné que la colonisation et les bouclages avaient évolué en direction d'une infrastructure cohérente dans tous les territoires occupés. « Cette infrastructure étrangle l'économie palestinienne, sape les institutions palestiniennes et empêche la création d'un État palestinien. Les implantations et les bouclages sont devenus une menace fondamentale à la vision de deux États ». Elle s'est enfin inquiétée de la « dangereuse fragmentation » du côté palestinien, et a mis en garde contre « la fragmentation au sein des donateurs ». « En tant que donateurs, nous devons garder à l'esprit le lien entre soutien financier et résultats politiques ».

M. ANDREW GOLEDZINOWSKI (Australie) a indiqué que son pays, en tant qu'ami fidèle d'Israël et du peuple palestinien, partage la vision de deux États vivant côte à côte, en paix et dans la sécurité. Il s'est dit encouragé par l'engagement des parties à mener des négociations permanentes et à mettre en œuvre les obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route. Il ne faut pas que cette dynamique s'essouffle, a-t-il averti, souhaitant que les négociations perdurent quelle que soit la composition des différents partis politiques. Le représentant australien s'est, par ailleurs, dit profondément préoccupé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza, ainsi que par la reprise des attaques perpétrées contre Israël. Il s'est fait l'écho de l'appel du Quatuor pour que soit assuré l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, et ce, de manière continue. La paix passe par le soutien de la communauté internationale, a-t-il rappelé. Bien qu'il incombe directement aux parties de faire la paix, la communauté internationale a la responsabilité d'accompagner ce processus, a-t-il répété, avant de souligner que tant les Israéliens que les Palestiniens ont demandé à la communauté internationale de soutenir leurs efforts.

M. HJALMAR HANNESSON (Islande) a jugé déplorable que l'année où l'on célèbre le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'on soit face à la situation humanitaire et des droits fondamentaux du peuple palestinien, que l'on doive constater que l'autodétermination des Palestiniens n'a toujours pas été réalisée et que l'occupation s'est intensifiée. Tandis que l'on attend les résultats de la poursuite des négociations, des changements doivent intervenir sur le terrain, a-t-il souligné. Cela inclut la levée des restrictions d'accès à la bande de Gaza et du régime de bouclage établi en Cisjordanie. Cela comprend aussi la cessation de toute expansion des colonies et de ne pas créer des situations de fait sur le terrain rendant plus difficile la réalisation de la solution de deux États.

Par ailleurs, le représentant a déclaré que l'Islande, qui a appuyé pleinement la résolution 1325 du Conseil de sécurité, est convaincue que la participation des femmes au processus de paix est importante. Le représentant a attiré l'attention du Conseil sur le rôle de la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable, qui est un organe tripartite impliquant des Israéliennes, des Palestiniennes ainsi que des femmes de premier plan du monde entier ayant une expérience dans des processus de négociation diplomatiques ou politiques. Cette Commission opère sous le parrainage du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), et les parties prenantes au processus de paix auraient tout intérêt à tirer partie des contributions de la Commission au processus de paix mais aussi, en s'inspirant de ses méthodes de travail qui ont permis la conclusion d'accords sur des questions fondamentales, a noté M Hannesson. L'Islande estime, ainsi, que les femmes pourraient avoir un rôle critique à jouer dans la recherche de la solution des deux États.

M. ESHAGH AL HABIB (République islamique d'Iran) a fait remarquer que la situation sur le terrain a atteint, aujourd'hui, un point critique, alors que la population de la bande de Gaza est victime, de manière constante, des violations graves du droit international par Israël, et est confrontée à « une catastrophe humanitaire sans précédent ». Il a souligné que la situation s'est aggravée à la suite des politiques et des actes d'Israël. Il a précisé que la destruction des biens et des logements, les assassinats ciblés, l'extension des colonies de peuplement, les restrictions à la liberté de circulation et la construction du mur de séparation sont quelques-uns des exemples des « activités criminelles » d'Israël. La communauté internationale est aujourd'hui témoin d'une situation tragique, a-t-il souligné, faisant référence aux crimes atroces commis par le « régime israélien » contre le peuple palestinien dans la

bande de Gaza. Plus d'un million et demi de personnes sont victimes de pénuries alimentaires, de médicaments et d'autres denrées essentielles, a-t-il poursuivi. Le représentant iranien a déploré que le régime israélien soit resté sourd aux appels lancés par la communauté internationale, alors qu'il « élimine une population » sous ses yeux. Ces actes, a-t-il précisé, ont été qualifiés de « crimes contre l'humanité » par des responsables des Nations Unies. M. Al Habib a estimé qu'il est temps que les Nations Unies et le Conseil de sécurité prennent des mesures urgentes pour mettre un terme à ces « atrocités ». Le silence de la communauté internationale n'est pas une option et n'est pas justifiable, a-t-il souligné. Le représentant a souligné que, l'inaction du Conseil qui résulte, a-t-il précisé, « du soutien inconditionnel d'un de ses membres permanents à l'égard du régime israélien, renforce ce dernier dans ses crimes de guerre ». Un tel soutien inconditionnel ne peut pas être considéré autrement qu'un soutien explicite aux crimes et aux activités illégales du régime israélien, a-t-il déclaré. Le représentant iranien a conclu son intervention en regrettant les propos tenus, ce matin, par la Croatie à l'égard de son pays.

M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER (Qatar) a souligné que le Conseil de sécurité a été, à plusieurs reprises, invité à assumer sa responsabilité face à la crise au Moyen-Orient. Tout en saluant l'adoption de la résolution 1850, il y a deux jours, et en reconnaissant qu'il s'agit d'une étape importante, il a déploré que cette résolution ignore les obstacles, comme la question des colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés lesquelles empêchent une paix juste et durable. Le représentant du Qatar a fait remarquer que l'appel en faveur d'un règlement de la question du Moyen-Orient qui inclue tous les aspects du problème n'est pas lancé par sa seule délégation, mais qu'il reflète plutôt la perspective du Conseil de sécurité lui-même. En effet, il a rappelé que le Président du Conseil a, dans sa déclaration du 12 décembre 2008, appuyé cette idée, lors de l'adoption de la résolution sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). Il a ainsi dit comprendre qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient, basée sur la coexistence de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, est l'objectif de tout le monde, sans exception. Il a ensuite fait remarquer que le fait de parler de « deux États » implique que l'État palestinien devrait pouvoir bénéficier d'une pleine souveraineté avec Jérusalem pour capitale. M. Al-Nasser a par ailleurs déploré que la poursuite des activités israéliennes de peuplement vienne compromettre les perspectives de paix. Il s'est également insurgé contre les « actes terroristes » perpétrés par les colons israéliens contre la population palestinienne, avant d'ajouter que les autorités israéliennes agissent en violation flagrante des Conventions de Genève. Il s'est dit d'avis que l'impunité dont bénéficient les colons israéliens encourage à continuer sur la voie du terrorisme. Avant de conclure, il a estimé que le Conseil était capable de persuader Israël de se retirer du Golan syrien occupé et des autres territoires libanais occupés. Il l'a également appelé à se montrer responsable et sérieux à l'égard de la résolution 1850.

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a souligné que le Comité demeurerait résolument favorable à la tenue de négociations politiques en vue d'instaurer une paix globale. Se félicitant de l'adoption, il y a deux jours, de la résolution 1850, M. Badji a souligné qu'il faudrait « absolument préserver l'irréversibilité du processus ». « Cependant, a-t-il ajouté, nous ne saurions ignorer « le décalage considérable » existant entre le processus politique et la situation déplorable sur le terrain ». « Notre Comité condamne sans équivoque la violence perpétrée par l'une et l'autre des parties », a-t-il dit. M. Badji a cependant estimé qu'il était « totalement inacceptable et injuste » que l'ensemble de la population civile de la bande de Gaza soit soumise à un châtime collectif et à un blocus paralysant, du fait des agissements de petits groupes militants. Le Comité est également profondément préoccupé par les actes de violence commis par des colons. En conclusion, M. Badji a souligné que « la communauté internationale, y compris notre Comité, faisait de son mieux pour créer un climat propice à la tenue de négociations en vue d'un règlement permanent de la question ». Il a exhorté toutes les parties concernées à faire progresser le processus de paix vers le règlement du conflit israélo-palestinien et l'instauration d'un État palestinien souverain et viable avec les frontières de 1967.

Reprenant la parole, le représentant d'Israël a estimé que la déclaration faite par la délégation de l'Iran donnait une idée des défis qui attendent le processus de paix, alors que des « forces radicales » essaient de faire obstacle à tous les progrès possibles. Tous les intervenants, au cours du débat d'aujourd'hui, ont lancé un message d'espoir, à l'exception de la délégation de l'Iran, a-t-il fait remarquer.

Répondant aux observations et questions formulées par les délégations, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, a dit avoir écouté, avec beaucoup d'attention, les déclarations faites aujourd'hui, et qu'il s'apprête à rentrer à Jérusalem avec le sentiment que ce débat a été largement constructif. Il s'est tout particulièrement félicité de la participation des délégations d'Israël et de la Palestine. C'est cet esprit que nous devons adopter, a-t-il souligné. M. Serry s'est félicité de l'adoption, il y a deux jours, de la résolution 1850, et a souhaité que la communauté internationale puisse appuyer la poursuite du processus de paix, l'année prochaine, avec la même vigueur. Notant que beaucoup d'intervenants avaient attiré l'attention sur la situation qui a sévit dans la bande de Gaza, il a souligné que les actes de violence doivent cesser, tant les incursions israéliennes que les tirs de roquettes lancés contre Israël. Il a conclu en appelant toutes les parties à respecter leurs engagements, afin de ne pas mettre en péril les efforts de paix en cours.

\* \*\*\* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel